



Mettre en ligne légalement son site internet

Par **bio**, le **30/03/2009** à **13:36**

bonjour,rnrnJe voudrais savoir la procédure pour pouvoir mettre en ligne un site internet en toute légalité.rnrnPour un site à but non lucratif: rn- le site récupère des informations que les utilisateurs donnent (Ex: Nom, prénom,date de naissance, nom de leur entreprise,etc) rnet qui ensuite peuvent êtres diffusées (avec l'accord de l'utilisateur) dans un moteur de recherche. je voudrais savoir rnles mentions à indiqué, les organismes auxquels je dois m'inscrire et déclarer mon site.rnrnEnsuite je voudrais savoir la même chose pour le même genre de site mais qui contiendrais des bannières de rnpublicités rémunérées, si je dois me déclarer à la chambre des commerces, etcrrnrnJe vous remercie de votre attention et de vos servicesrnrncordialement